

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, tenue à 21h45, le mardi 26 février 2019, dans la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;  
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;  
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;  
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;  
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière;  
Madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;  
Monsieur Bertrand Lapierre, directeur des travaux publics.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire sans avis de convocation étant donné que tous les membres du conseil sont présents à 21h45.

Tous les membres du conseil renoncent à leur avis de convocation.

**2. APPUI AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FDR) - PRINTEMPS 2019– COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE – PROJET : ÇA DECK À SAINTE-HÉLÈNE!**

**Résolution numéro 32-02-2019**

Considérant le projet du comité des loisirs de Ste-Hélène « Ça deck à Sainte-Hélène! »;

Considérant que le comité des loisirs de Ste-Hélène est un organisme reconnu par la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser le comité des loisirs de Ste-Hélène à faire une demande auprès du FDR pour le « Ça deck à Sainte-Hélène! » en lien avec l'acquisition d'une surface de deck hockey et ses accessoires qui seront situés 425, 6<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot;

D'autoriser la coordonnatrice en loisir de la Municipalité, madame Olivia Bourque à signer tous documents.

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution numéro 33-02-2019**

Sur proposition de Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 21h50.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

---

Stéphan Hébert, maire

---

Véronique Piché  
Directrice générale et secrétaire-trésorière